

34 - 21/10/2024 MAISON DE LA MER - CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX ET ESPACES DE SERVICES - LOT 5 "CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS" et LOT 6 "REVETEMENTS DE SOLS" (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 34
--	---	---------------------------------

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4**

**Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,**

**Vu les autorisations budgétaires en cours,**

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Construction d'un ensemble de bureaux et espaces de services - Lot 5 "Cloisons Doublages Faux-plafonds" et Lot 6 "Revêtements de sols"**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots 5 et 6 du projet " Maison de la Mer – Construction d'un ensemble de bureaux et espaces de service ", la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 octobre 2024. Il a été retenu :  Pour le lot 5 " Cloisons - Doublages - Faux plafond ", la société "E2A" (66700 ARGELES-SUR-MER) pour un montant total de 333 652,30 euros H.T ;  Pour le lot 6 " Revêtement de sols ", la société "SARL JS CARRELAGE" (66200 ELNE) pour un montant total de 184 761,15 euros H.T.  Chaque candidat a proposé un délai s'inscrivant dans le planning contractuel imposé par le pouvoir adjudicateur.
--------------------	---

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 21/10/2024.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

Le :

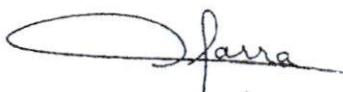
**Certifié exact.**

ACTE PUBLIÉ

En date du 22/10/2024

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie





Le Maire,  
  
Antoine PARRA

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com